



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

France Identité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 14 février 2024

### Généralisation de l'application France Identité et lancement du permis de conduire numérique

Pour consulter le dossier de presse dédié :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/generalisation-de-lapplication-france-identite-et-lancement-du>

Le 14 février, Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, a annoncé la généralisation de l'application France Identité et l'arrivée du permis de conduire numérique dans France Identité. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de proposer des services de justification d'identité numérique aux Français et de simplifier leurs usages.

#### La généralisation d'une application lancée en mode « bêta » en mai 2022

L'application France identité est un service qui permet de prouver son d'identité. L'application est gratuite et facultative. Elle fonctionne grâce à la nouvelle carte d'identité. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches déjà existantes mais à offrir de nouvelles alternatives aux Français qui le souhaitent.

L'application France Identité fonctionne en mode « bêta » depuis le 11 mai 2022 sur Android et depuis le 13 octobre 2022 sur iOS. Ce processus s'inscrit dans une démarche transparente, inclusive et de co-construction avec les usagers et l'écosystème pour garantir une solution au plus près de leurs attentes. Actuellement, 100 000 personnes l'utilisent et peuvent :

- [générer un justificatif d'identité à usage unique](#) : alternative à la photocopie d'identité, ce service permet à l'utilisateur de produire des justificatifs signés électroniquement pour prouver son identité et éviter les fraudes.
- [s'authentifier sur FranceConnect](#) : l'application permet de se connecter avec sa carte d'identité pour avoir accès aux services disponibles sur FranceConnect.

À compter de ce jour, France Identité devient accessible à tous ceux qui le souhaitent, le nombre d'utilisateurs n'étant plus restreint. Il suffit de télécharger l'application en allant sur [france-identite.gouv.fr](https://france-identite.gouv.fr). Pour rappel, pour utiliser France Identité, il faut :

- Posséder la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire) ;
- Être majeur ;
- Avoir un téléphone Android 8 minimum et disposant de la technologie NFC ou d'un iPhone iOS 16 minimum.

#### L'arrivée d'un nouveau titre : le permis de conduire numérique

Il est désormais possible pour les utilisateurs de France Identité d'ajouter le permis de conduire dans l'application. Tous les types de permis (rose trois volets ou format carte bancaire) sont compatibles. Ce permis numérique ne remplace pas le permis physique, il vient en complément afin de simplifier les usages de la route notamment.

Contact presse

[ants-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ants-communication@interieur.gouv.fr)

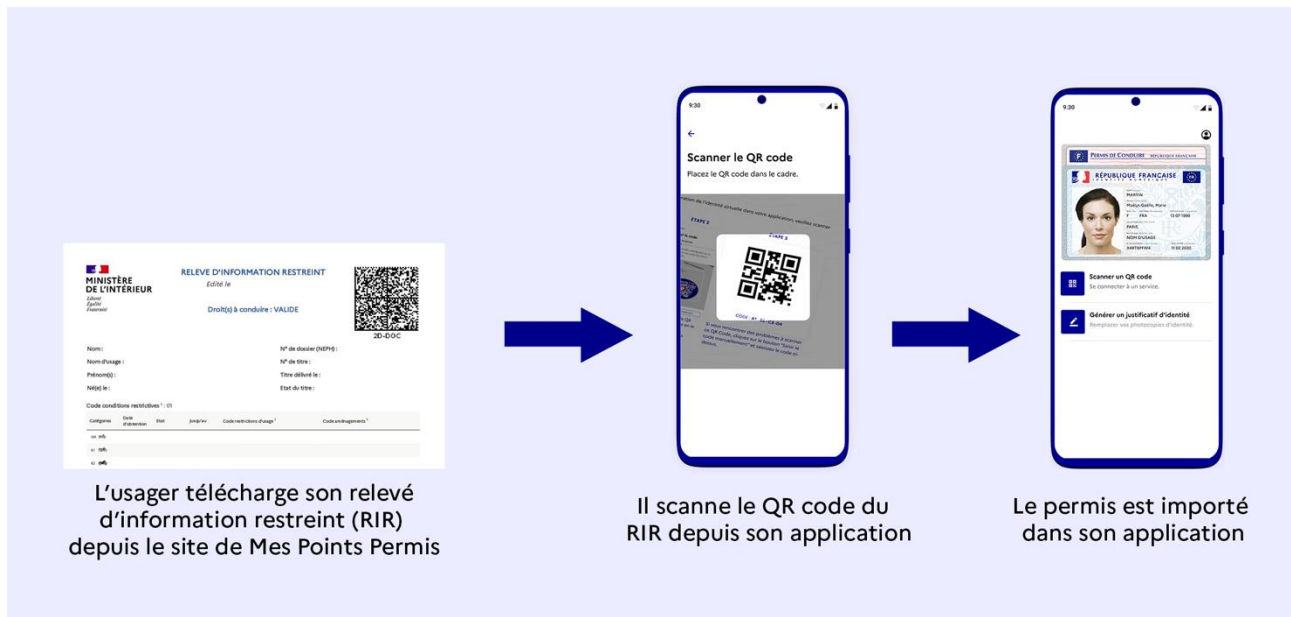
<https://france-identite.gouv.fr/>

Le permis de conduire numérique répond à plusieurs objectifs :

- Limiter la perte ou le vol du permis physique ;
- Permettre de réaliser des démarches sans divulguer toutes ses données ;
- Lutter contre la fraude, notamment lors de démarches en ligne.

Dès aujourd'hui, le permis de conduire numérique peut être utilisé [lors d'un contrôle routier](#) avec les forces de sécurité intérieure. Bientôt, il sera possible d'intégrer les données du permis de conduire dans un justificatif de droits à conduire pour vos démarches en ligne ou dans le cadre d'une location de véhicule.

## Comment importer le permis de conduire dans son smartphone ?



**NB :** Pour bénéficier du permis de conduire numérique, il est nécessaire d'avoir déjà un compte France Identité (et donc une carte d'identité format carte bancaire).

Dans les prochains mois, France Identité a vocation à proposer d'autres usages. Ainsi, pour prouver son identité dans les transports, une expérimentation va être menée avec la SNCF. L'application doit également permettre de dématérialiser totalement la demande de procuration de vote.

---

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer se félicite « de la généralisation de France Identité qui démontre la capacité du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer à tirer tous les bénéfices du numérique. Cette solution permettra à tous de garder la maîtrise de ses données d'identité avec un haut niveau de sécurité. L'arrivée du permis de conduire dans France Identité est essentielle pour simplifier les usages de la route. »

